

Les partenariats de recherche en éducation : protocole éthique

Guide du Réseau des recherches en éducation du Manitoba



2007
Réseau des recherches en
éducation du Manitoba

Les partenariats de recherche en éducation : protocole éthique

Guide du Réseau des recherches en éducation du Manitoba

**Comité consultatif spécial de l'éthique de la recherche du Réseau des
recherches en éducation du Manitoba**

**M. John Tooth
Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba**

**M^{me} Zana Lutfiyya
Université du Manitoba**

**M^{me} Laura Sokal
Université de Winnipeg**

Réseau des recherches en éducation du Manitoba

***Les partenariats de recherche en
éducation : protocole éthique***

***Guide du Réseau des recherches en éducation
du Manitoba***

2007

Réseau des recherches en éducation du Manitoba

Données de catalogage avant publication

370.72 Les partenariats de recherche en éducation : protocole éthique.

Comprend les références bibliographiques.

1. Éducation — Recherche — Morale et aspects éthiques.

I. Réseau des recherches en éducation du Manitoba.

II. Réseau des recherches en éducation du Manitoba. Comité consultatif spécial de l'éthique de la recherche.

III. Tooth, John. IV. Lutfiyya, Zana. V. Sokal, Laura.

Le présent document peut être copié librement à des fins éducatives sans but lucratif. La permission du Réseau des recherches en éducation du Manitoba n'est pas nécessaire tant que ce dernier est informé de la démarche. Le présent document est aussi consultable en ligne à l'adresse www.mern.ca (en anglais seulement).

Réseau des recherches en éducation du Manitoba
800, avenue Portage, bureau 101
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

©2007

Table des matières

Introduction	1
Principes s'appliquant aux partenariats de recherche	2
Processus d'examen des partenariats de recherche	4
Liens électroniques	6
Bibliographie	8

Introduction

Le présent document vise à fournir des renseignements sur l'éthique de la recherche exigeant la participation de sujets humains afin de contribuer à l'élaboration de projets de partenariats de recherche en éducation. Il est destiné à être utilisé lorsque de telles initiatives comprennent la participation de personnes qui ne connaissent peut-être pas cet aspect de l'étude de recherche.

Dans le domaine de la recherche en éducation, les enseignants et les étudiants des universités canadiennes respectent les principes déontologiques présentés dans l'*Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*.¹ Toute personne affiliée à une université et qui mène des recherches en éducation est tenue d'obtenir un certificat d'éthique de la recherche approuvé pour chaque projet. Pour la plupart des partenariats de recherche, le chercheur vient d'une université et un protocole est établi. Si ce n'est pas le cas, ou s'il existe un doute sur l'évaluation éthique du partenariat de recherche, il est recommandé de consulter un comité universitaire d'éthique de la recherche.²

Il n'est pas nécessaire de faire une évaluation éthique pour certains types de recherche avec des sujets humains. Cela comprendrait par exemple toute recherche relevant du mandat des écoles et des divisions, comme l'évaluation de la performance des employés ou des élèves, ou l'analyse des données d'une division scolaire obtenues à l'aide de tests provinciaux basés sur les normes.

¹Les trois organismes de recherche nationaux (le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada) ne financent que les personnes et les institutions qui certifient l'observation de l'*Énoncé de politique des trois Conseils* (www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/TCPS%20octobre%202005_F.pdf).

² Veuillez consulter la dernière section du présent document qui comprend des liens vers des procédures et des formulaires d'éthique de l'Université de Winnipeg, de l'Université du Manitoba, du Collège universitaire de Saint-Boniface, de l'Université de Brandon et du conseil scolaire de district de Niagara à St. Catharines (Ontario).

Principes s'appliquant aux partenariats de recherche

Les principes s'appliquant aux partenariats de recherche, inspirés de l'*Énoncé de politique des trois Conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains* (1998, 2005), sont décrits ci-dessous :

- *Le respect de la dignité humaine*

La clé de voûte de l'éthique moderne de la recherche est le respect de la dignité humaine. Ce principe, qui vise à protéger les intérêts multiples et interdépendants de la personne – allant de son intégrité corporelle à son intégrité psychologique ou culturelle – constitue le fondement des obligations éthiques dans le domaine de la recherche.

- *Le respect du consentement libre et éclairé*

D'une façon générale, chacun est censé avoir le droit et la capacité de prendre des décisions libres et éclairées. Le respect d'autrui signifie le respect de l'exercice du consentement individuel. Appliqué au processus d'évaluation éthique, ce principe signifie en pratique l'ouverture d'un dialogue, l'établissement de procédures, le respect des droits et des devoirs, et le consentement libre et éclairé du sujet de la recherche.

- *Le respect des personnes vulnérables*

Le respect de la dignité humaine entraîne des devoirs éthiques à l'égard des personnes vulnérables qui sont sans défense parce que leur capacité de faire des choix ou leurs aptitudes sont amoindries. Les obligations éthiques qu'il convient d'assumer se traduiront souvent par l'instauration de procédures spéciales destinées à protéger les intérêts des enfants, des personnes institutionnalisées et de toutes les personnes vulnérables qui ont le droit d'être protégés avec un soin particulier contre tout mauvais traitement, toute exploitation ou toute discrimination pour des raisons de dignité humaine, de bienveillance, de solidarité et de justice.

- *Le respect de la vie privée et des renseignements personnels*

Le respect de la dignité humaine comprend également les principes du respect de la vie privée et de la confidentialité afin de protéger l'accès aux renseignements personnels ainsi que leur contrôle et leur diffusion. De telles règles permettent de protéger l'intégrité psychologique et mentale et s'accordent aux valeurs qui sous-tendent le respect de la vie privée, de la confidentialité des données et de l'anonymat.

- *Le respect de la justice et de l'intégration*

Des procédures intègres signifient que les protocoles de recherche seront évalués selon des méthodes, des normes et des règles justes et que le processus d'évaluation éthique sera réellement indépendant. Le principe de justice fait intervenir la répartition des bienfaits et des fardeaux de la recherche.

La justice distributive signifie qu'aucun segment de la population ne devrait subir plus que sa juste part des inconvénients de la recherche, ce qui impose des devoirs particuliers à l'égard des personnes vulnérables ou incapables d'assurer la défense de leurs propres intérêts, afin de s'assurer que celles-ci ne soient pas exploitées au bénéfice de l'enrichissement de la connaissance, et de s'assurer que les progrès de la recherche profitent à tous.

- *L'équilibre des avantages et des inconvénients*

L'éthique de la recherche avec des sujets humains demande un équilibre favorable entre les avantages et les inconvénients – autrement dit, les inconvénients prévisibles ne devraient pas être plus importants que les avantages escomptés. Cet équilibre influence le bien-être et les droits des sujets de recherche, la présomption raisonnée des avantages et des inconvénients des projets et les raisons éthiques justifiant des voies de recherche rivales. La recherche élargissant les frontières du savoir, il est souvent difficile de prévoir exactement l'importance et le genre d'avantages et d'inconvénients associés à une recherche. Jointes au respect de la dignité humaine, ces réalités entraînent des obligations éthiques à toutes les étapes de la recherche : conditions préalables, validité scientifique, conception et réalisation. Ces préoccupations, qui sont particulièrement manifestes en recherche biomédicale et en santé, doivent toutefois être atténuées dans d'autres domaines – sciences politiques, économie, histoire moderne (y compris les biographies) –, où une recherche valide sur le plan éthique peut nuire à la réputation de personnalités ou d'organismes publics.

- *La réduction des inconvénients*

L'un des principes directement reliés à l'analyse des avantages et des inconvénients est celui de non-malfaisance – ou le devoir d'éviter de prévenir ou de réduire les inconvénients pouvant être subis par d'autres. Les sujets ne doivent pas être exposés inutilement à des risques d'inconvénients, et leur participation doit s'avérer essentielle pour atteindre des buts scientifiques et sociétaux importants qui ne pourraient être atteints autrement. En outre, il convient de se rappeler que ce principe impose de ne faire appel qu'à un nombre minimum de sujets et de ne faire subir à ceux-ci que le minimum de tests nécessaires pour obtenir des données scientifiquement valides.

- *L'optimisation des avantages*

L'autre principe relié à l'équilibre des avantages et des inconvénients est celui de bienfaisance, c'est-à-dire le devoir de viser le bien d'autrui et, d'un point de vue éthique, d'optimiser les avantages nets des projets de recherche. Ce principe s'impose notamment dans certaines disciplines : travail social, éducation, soins de santé et psychologie clinique. La recherche avec des sujets humains a pour but de procurer des avantages aux sujets eux-mêmes, à d'autres personnes et à l'ensemble de la société grâce à l'enrichissement des connaissances.

Processus d'examen des partenariats de recherche

Un chercheur doit fournir des renseignements précis dans le cadre du processus d'évaluation éthique universitaire et dans les formulaires de consentement. Dans les partenariats de recherche, il est normal, selon le protocole éthique, de fournir des renseignements similaires :

- les affiliations des chercheurs;
- le sommaire du projet de recherche citant l'objectif et les méthodes de l'étude;
- la description des instruments de recherche (p. ex. des questionnaires, des tests, des protocoles d'interview) utilisés dans l'étude;
- les sujets d'étude, le recrutement, les étapes particulières à suivre si les sujets sont vulnérables, et la nature et la durée de leur engagement;
- le consentement éclairé (pour les adultes) ou l'assentiment éclairé (pour les mineurs), la possibilité de se retirer de l'étude à tout moment sans pénalité, une personne-ressource pour répondre aux préoccupations relatives à l'étude;
- l'utilisation du mensonge, si cela est utilisé dans l'étude;
- une rétroaction pour les sujets après la fin de l'étude (p. ex. un bref rapport sommaire);
- la détermination des risques et des bienfaits;
- l'assurance de l'anonymat (les mesures prises pour garantir l'anonymat des sujets de l'étude ne seront pas révélées) et de la confidentialité (les mesures prises pour garantir que les données et les renseignements recueillis seront conservés en lieu sûr);
- une rémunération;
- la suppression des données.

En milieu académique, il est d'usage que deux ou trois personnes lisent une proposition de recherche et la commentent. Lorsque les risques que la recherche peut poser aux participants dépassent un niveau minimum, un comité d'éthique de la recherche se réunit au complet afin de discuter de la proposition.

Aux fins de partenariats de recherche auxquels participent des écoles et des divisions, la mise en place d'un comité d'examen de la recherche (comme un comité permanent d'une commission scolaire) formaliserait le processus d'évaluation éthique qui permettrait d'accepter ou de rejeter les projets de recherche avec des sujets humains.

Le comité d'examen de la recherche pourrait être composé :

- de deux commissaires d'école (dont l'un pourrait présider le comité);
- d'un représentant de la Manitoba Teachers' Society;

- d'un consultant de la division scolaire chargé des recherches, des examens et des évaluations;
- d'un ou de plusieurs directeurs d'écoles primaires, intermédiaires ou secondaires, selon le niveau du projet de recherche;
- d'un ou de plusieurs enseignants d'écoles primaires, intermédiaires ou secondaires, selon le niveau du projet de recherche;
- d'un membre du service du directeur général ou d'une personne nommée par lui (d'office).

Dans le cas d'une division scolaire, le comité d'examen de la recherche pourrait remettre ses recommandations au directeur général afin que ce dernier les présente à la commission scolaire pour approbation.

Pour créer leurs propres formulaires, les commissions scolaires peuvent s'inspirer des formulaires d'éthique consultables à partir des liens électroniques présentés dans la prochaine section.

Liens électroniques

La présente section contient des liens vers des procédures et des formulaires d'éthique utilisés dans les universités manitobaines, dans la division scolaire de Winnipeg et dans le conseil scolaire de district de Niagara à St. Catharines (Ontario).

Université de Winnipeg :

- *Senate Committee on Ethics in Human Research and Scholarship (SCEHRS) – Policies and Procedures*
www.uwinnipeg.ca/index/cms-filesystem-action?file=pdfs/research/forms/scehrs_pols_pros.pdf (en anglais seulement)
- *Senate Committee on Ethics in Human Research and Scholarship (SCEHRS) – Ethics Checklist*
www.uwinnipeg.ca/index/cms-filesystem-action?file=pdfs/research/forms/ethics_checklist.pdf (en anglais seulement)
- *Senate Committee on Ethics in Human Research and Scholarship (SCEHRS) – Guidelines for the Preparation of Proposals*
(comprend des exemples de formulaires de consentement pour les recherches avec des enfants ou des écoles)
www.uwinnipeg.ca/index/cms-filesystem-action?file=pdfs/research/forms/scehrs_guidelines.pdf (en anglais seulement)

Université du Manitoba :

- *The Ethics of Research Involving Human Subjects*
(comprend des politiques et des procédures)
http://umanitoba.ca/admin/governance/governing_documents/research/373.htm
(en anglais seulement)
- *Fort Garry Campus Research Ethics Board – Protocol Submission Forms and Guidelines*
(comprend le modèle du formulaire de consentement)
www.umanitoba.ca/research/media/protocol_submission_form.doc (en anglais seulement)

Collège universitaire de Saint-Boniface :

- Les personnes autorisées peuvent consulter la politique dans le dossier suivant : Partage sur 'Provencher' (H:)/Politiques/Politiques en matière d'éthique de la recherche.

Université de Brandon :

- *Brandon University Research Ethics Committee (BUREC) Guidelines For Research Involving Humans*

www.brandonu.ca/administration/vpacademic/research/documents/BU%20Ethics%20Policy.pdf (en anglais seulement)

- *Checklist for Projects Involving Human Participants in Research*
www.brandonu.ca/research/BURC/researchprojectchecklist.htm (en anglais seulement)
- *Sample Consent Form*
www.brandonu.ca/research/BURC/consentForm.htm (en anglais seulement)
- *Brandon University Research Ethics Certificate*
www.brandonu.ca/administration/vpacademic/research/documents/BUREC-FORM_Certificate.doc (en anglais seulement)

Division scolaire de Winnipeg

- *Policy LEC - Research Projects, Surveys and Questionnaires*
(comprend un formulaire de proposition de recherche)
www.wsd1.org/departments/rpt/exresearch.htm (en anglais seulement)

Conseil scolaire de district de Niagara (St. Catharines, Ontario)

- *Research Process – Overview*
www.dsbn.edu.on.ca/Curr/Research/overview.htm (en anglais seulement)
- *Research Proposals – Forms*
www.dsbn.edu.on.ca/Curr/Research/forms.htm (en anglais seulement)

Bibliographie

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada. (1998, avec les modifications de 2000, 2002 et 2005.) *Énoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec des êtres humains*. Téléchargé le 3 avril 2007 à partir de l'adresse suivante :

http://www.pre.ethics.gc.ca/francais/pdf/TCPS%20octobre%202005_F.pdf

TILLEY, S. A., J. KILLINS et D. VAN OOSTEN. *Connections and tensions between university and school districts: Research Review Boards and school-based research*, *The Alberta Journal of Educational Research*, vol.51, n° 3, p. 277-292, 2005.